

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00511

Numéro SIREN : 830 261 855

Nom ou dénomination : 2 AH

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000708



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Date de date de service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Z AH 5 RUE BOURGEOISE 29230 EPERNON					
SIRET 8 3 0 2 6 1 8 5 5 0 0 1 9			Mét :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées		Commerce d'alimentation générale		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15%		7 026 Déficit	
<b>2 Plus-values</b>		38 120		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 0%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jaunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W					
---	--	--	--	--	--

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DACA (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable ABERGEL JACQUES 91 AVENUE PUBLIQUE 75011 PARIS		Nom et adresse du conseil:	
Viseur conventionné de la République 90 Avenue de la République 75011 PARIS		Tél:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur agréé 75011 PARIS		Date: 26052020 Lieu: EPERNON	
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur agréé 01 40 18 41 03		Qualité et nom du signataire: Président RYAD ACHIK	
Tél: 01 40 18 41 03		Signature:	

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe lors de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD)





Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2 AH

du \_\_\_\_\_

Adresse 5 RUE BOURGEOISE 28230 EPERNON

au \_\_\_\_\_

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	276
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	415
<b>Total</b>	<b>691</b>

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	691	- de l'exercice . . 2019 . . ⑩	15 551
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire RYAD ACHIK À Epernon, le 26/05/2020  
Président Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre  $a - 30 \% * b$  et  $a - 3\,000\,000 \text{ €}$ )

c

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice =  $75 \% \times (c)$

f

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice :  $(c) - (f)$  ou  $(g) + 1/3 \times (h)$

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice  $(i) - (j) + (k)$

l

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à  $(c) - (f)$



Désignation de l'entreprise <u>2 AH</u>					Néant <input type="checkbox"/> *																		
Adresse de l'entreprise <u>5 RUE BOURGEOISE 28230 EPERNON</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> </tr> </table>										8	3	0	2	6	1	8	5	5	0	0	0	1	9
8	3	0	2	6	1	8	5	5	0	0	0	1	9										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																		
Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>																							
<b>ACTIF</b>																							
					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 1.5em;">{</td> <td>Fonds commercial *</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.5em;">}</td> <td>Autres *</td> </tr> </table>	{	Fonds commercial *	}	Autres *	010	70 000	012			70 000											
			{	Fonds commercial *																			
	}	Autres *																					
	014		016																				
	Immobilisations corporelles *			028	13 712	030	5 275		8 437														
Immobilisations financières * (1)			040	6 190	042			6 190															
Total I (5)			044	89 902	048	5 275		84 627															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																	
		Marchandises *		060	39 922	062		39 922															
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																	
	Créances (2)	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 1.5em;">{</td> <td>Clients et comptes rattachés *</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.5em;">}</td> <td>Autres * (3)</td> </tr> </table>	{	Clients et comptes rattachés *	}	Autres * (3)	068		070														
			{	Clients et comptes rattachés *																			
	}	Autres * (3)																					
	072	10 678	074		10 678																		
Valeurs mobilières de placement			080		082																		
Disponibilités			084	231	086		231																
Charges constatées d'avance *			092		094																		
Total II			096	50 831	098		50 831																
Total général (I+II)			110	140 733	112	5 275		135 457															
<b>PASSIF</b>																							
							Exercice N 1		NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			6 000														
	Écarts de réévaluation					124																	
	Réserve légale					126			484														
	Réserves réglementées *					130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131			132														
	Report à nouveau					134			20 887														
	Résultat de l'exercice					136			15 551														
	Provisions réglementées					140																	
	Total I						142		42 922														
Provisions pour risques et charges						Total II		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			50 189														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166			21 814														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)					169	4 684		20 533														
	Produits constatés d'avance					174																	
Total III						176		92 536															
Total général (I + II + III)						180		135 457															
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184															

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 AH

Néant  \*

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 13.11.2019

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises *				210	385 317
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	
		Services *		217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	29
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	385 346
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	276 799
Variation de stocks (marchandises) *				236	(4 703)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	33 755
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 047	1 725
Rémunérations du personnel *				250	31 389
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 361
Dotations aux amortissements *				254	2 592
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		234
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	344 152

<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	41 194
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	1 538
Produits exceptionnels (IV)				290	10 491
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		26 910
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	7 685
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	15 551

**B - RÉSULTAT FISCAL** Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations		Dédutions			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				312	15 551
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				316	
Provisions non déductibles *				318	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				322	
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	324	7 685
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	330	21 910
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				251	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	997	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	342	
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - HUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
Créance due au report en arrière du déficit				346	
Droit divers				655	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				643	
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
				352	45 146
<b>Déficit de l'exercice reporté en arrière *</b>				356	
<b>Déficits antérieurs reportables *</b>					360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
				370	45 146

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD





④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2 AH						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B SD		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996
Déficits reportables			984				
Déficits de l'exercice			960				
Total des déficits restant à reporter			970				
<b>IV DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	46 222
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	39 002
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D) déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ..... 2 AH .....

Néant \*

Exercice ouvert le: ..01/01/2019. et clos le: .....31/12/2019

Données en nombre de mois 1 | 2

**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	385 317
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>385 317</b>

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	29
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	4 703
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	<b>4 732</b>

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)**

Achats	121	287 633
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	14 363
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	8 558
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	234
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>310 788</b>

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	79 261
---	-----	--------

**V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	79 261
--	-----	--------

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	385 317
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	4,00
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann III au C G I)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 3 0 2 6 1 8 5 5

Dénomination de l'entreprise

2 AH

Adresse (voie)

5 RUE BOURGEOISE

Code postal

28230

Ville

EPERNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le 31122019

SIREN

Dénomination de l'entreprise 2 AH

Adresse (voie) 5 RUE BOURGEOISE

Code postal 28230 Ville EPERNON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
			Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
			Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
			Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
			Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
			Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
			Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
			Pays <input type="text"/>

BAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

**SAS 2AH**  
**Société par action simplifiée**  
**Capital : 6 000.00€**  
**Siège social : 5 Rue Bourgeoise – 28230 EPERNON**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 AOÛT**  
**2020**

L'an deux mille vingt, le 23 Août à 11 heures, les associés de la société 2 AH société par actions simplifiées au capital de 6000.00 €, se sont réunis au siège social au 5 RUE Bourgeoise, 28230 EPERNON, en assemblée générale ordinaire (AGO) sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Se sont réunis :

<b>Mr ACHIK HASNA</b>	<b>1500 parts</b>
<b>Mr ACHIK BELKACEM</b>	<b>3000 parts</b>
<b>Mr ACHIK RYAD</b>	<b>1500 parts</b>

L'assemblée est présidée par le gérant, par la présidente, **Madame OUFARY HASNA.**

La Présidente constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les Récépissés des lettres recommandées de convocation ;
- Le rapport de gestion ;
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

**Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2019**

**Approbation de ces comptes et du rapport de gestion**

**Affectation des résultats de l'exercice 2019**

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**I. PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

- De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux a bien été respectée et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **II. DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 15 551.00 euros.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 15 551.00 euros en report à nouveau.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **III. TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus entier au Président pour l'exercice 2019 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente de séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente met fin à la séance à 12 heures.

